

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE

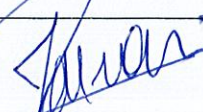

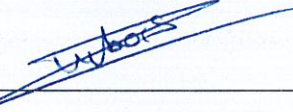
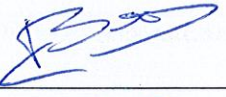

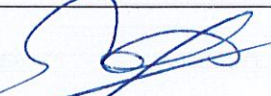
- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L.712-2, les articles L 713-1 et suivants et les articles R 719-51 à R 719-112
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2016 relative à l'organisation budgétaire en mode GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Public)
- Vu l'élection du conseil de l'ESIREM du 17 juin 2016 / l'arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur nommant M. Albert DIPANDA, au 30 juin 2016

Rappels

La délégation de signature n'opère pas un transfert de compétence du délégant au délégataire.

Chacune des délégations est personnelle et devient caduque si le délégant ou/et le délégataire changent.

Une délégation de signature est accordée dans les limites expressément mentionnées à :

BENEFICIAIRES			DELEGATION			
NOM	PRENOM	FONCTIONS	Etendue de la délégation	Services Opérationnels et/ou Centres de coût	Montant maximum	Vu et pris connaissance Signature du délégataire
JOURANI	Khadija	Responsable administrative	Engagement dépenses et signature bons de commande	Tous	4000 € HT	
GAUFFINET	Sandrine	Directrice du Département Matériaux et Directrice Adjointe ESIREM	Engagement dépenses et signature bons de commande	Tous	4000 € HT	
DUBOIS	Julien	Directeur du Département Informatique-Electronique	Engagement dépenses et signature bons de commande	OS70E02	4000 € HT	
BRACHAIS	Laurent	Directeur du parcours préparatoire GEIPI	Engagement dépenses et signature bons de commande	OS70E03	4000 € HT	
ABDOU	Wahabou	Directeur des relations internationales	Engagement dépenses et signature bons de commande	OS70L03	4000 € HT	
MARZANI	Franck	Directeur du laboratoire ImViA	Engagement dépenses et signature bons de commande	RE70A	10 000 € HT	

Le présent document annule et remplace tout document antérieur.

Dijon, le 22 janvier 2019
Le Directeur de l'ESIREM
Albert DIPANDA

